

#PAIETONARTISTE

Longtemps, les musées n'ont pas payé les artistes pour leurs expositions, avec l'excuse de la visibilité donnée. Désormais, les fronts bougent, en Suisse aussi. Enquête

SAMUEL SCHELLENBERG

Enjeu ► «Désolé, nous n'aurons vraiment pas le temps de vous répondre...» Demandez aux musées ou centres d'art helvétiques s'ils paient leurs artistes, et voilà que certains se mettent à tousser. Pas tous, il est vrai: comme le montre notre enquête auprès d'une vingtaine d'institutions de différentes tailles, le principe d'honoraires pour plasticiens ou performeurs fait son chemin, dans la foulée d'un mouvement global parti d'outre-Atlantique. Histoire de réparer une injustice qui perdure: de toutes les personnes impliquées dans un accrochage – techniciens, commissaires, graphistes, etc. –, les artistes sont les seuls à ne pas être payés. Quand bien même l'exposition n'existerait pas sans eux.

Les arguments avancés jusqu'ici par les musées étaient les suivants: en échange de la gratuité, les structures mettent des professionnels à la disposition des artistes, un regard curatorial, donnent de la visibilité aux travaux et ne prennent pas de pourcentage sur l'éventuelle vente des pièces, contrairement aux galeries commerciales. Ils financent aussi parfois un catalogue, ou la production d'œuvres.

Le précurseur W.A.G.E Le tout en s'appuyant sur un statu quo jamais vraiment remis en question, qui semblait satisfaire tout le monde. Jusqu'à ce que des artistes activistes s'en mêlent. Notamment à New York, où l'organisation W.A.G.E. – pour Working Artists and the Greater Economy, et en référence au terme «salaire» (*wage*) – a été lancée en 2008 (lire en page suivante).

Avec un slogan comme «Nous demandons à être payés pour rendre le monde plus intéressant», ses membres ont établi des barèmes d'honoraires en fonction des budgets des institutions, à partir d'un socle de 1000 dollars (pour les musées do-

tés d'un budget de moins de 500 000 dollars). Mais aussi un système de certification, qui concerne à ce jour cinquante-quatre musées ou centres d'art (dont le Swiss Institute de New York, depuis l'an dernier, structure cofinancée par Pro Helvetia).

Aussi en Suisse Dès lors, de nombreux projets nationaux sont apparus ici et là, du Canada à la Suède en passant par la France, inspirés plus ou moins directement par W.A.G.E. C'est le cas en Suisse aussi, avec plusieurs initiatives pas vraiment coordonnées: la société des artistes visuels Visarta a ainsi produit en 2016 un guide de rémunérations et prestations d'artistes visuels. On y trouve notamment des recommandations d'honoraires établies en fonction du nombre d'entrées annuelles des musées. Pour une exposition «personnelle», ils vont de 500 francs (espace off subventionné) à plus de 5000 francs (institution accueillant au moins 50 000 visiteurs par an). Ou 500 francs pour une performance.

En parallèle, une artiste comme Ramaya Tegegne, qui s'est formée à la Haute Ecole d'art et de design de Genève (HEAD), s'est elle aussi engagée pour un système d'honoraires en Suisse. Mêlant la démarche à sa propre pratique, elle a imaginé un livret intitulé *Wages For Wages Against*, puis un collectif du même nom. Il n'en fallait pas davantage pour que les choses commencent à bouger en Suisse: en quelques années à peine, plusieurs institutions de portée internationale se sont mises au paiement d'honoraires systématiques, s'ajoutant aux habituels remboursements de frais, per-

Kunsthalle exemplaires Ainsi, parmi la grosse vingtaine de musées ou Kunsthalle que nous avons contactée, trois paient des honoraires à hauteur de 2000 francs pour une exposition personnelle: le Centre d'art contemporain de Genève et les Kunsthalle de Berne et Bâle, des structures financées majoritairement par des subventions publiques et dotées d'un budget annuel

situé entre 1 et 2,5 million de francs.

«Ces sommes sont en partie symboliques: aucun honoraire ne pourra jamais correspondre au temps et au travail incroyable qu'un-e artiste fournit pour une exposition», estime Elena Filipovic, directrice de la Kunsthalle de Bâle. Ce qui n'enlève rien à la nécessité de fournir cet argent, selon elle, aussi parce que «beaucoup d'artistes avec lesquels nous travaillons ne sont pas suffisamment établis dans le marché de l'art pour en vivre. Et notre objectif n'est pas de travailler uniquement avec des artistes qui le sont.»

Mais aussi Du côté des institutions à budget plus modeste, comme le CAN neuchâtelois ou Fri Art à Fribourg, la fourchette va de 500 à 1000 francs, avec des pics jusqu'à 3000 francs au CAN. «Ces montants sont appelés à augmenter au fil d'ajustements budgétaires», explique le directeur de Fri Art, Balthazar Lovay. Son avis sur la question des honoraires a changé en 2016, «alors que deux artistes américains m'ont demandé une *fee*, et qu'en parallèle Ramaya Tegegne m'a parlé de son projet *Wages For Wages Against*.»

Bien sûr, les artistes vivent des réalités économiques très différentes les uns des autres, «parfois bien meilleures que les nôtres. C'est toujours une discussion que j'entame avec eux. Il arrive parfois qu'un artiste refuse son honoraire et même qu'il soutienne notre institu-

tion avec le don d'une œuvre ou d'une édition, que nous pouvons vendre au bénéfice des expositions des artistes plus jeunes.»

De temps en temps Les Kunsthäus de Zurich, Glarus et Aarau paient occasionnellement des honoraires, au même titre que le Musée d'art de Pully, le Centre Pasquart et le Pho-



toforum, tous deux à Bienne, ainsi que le Musée cantonal des beaux-arts de Lausanne. Par la voix de Bernard Fibicher, ce dernier annonce qu'une réflexion sur le sujet est prévue prochainement. Pour le directeur, les honoraires seraient en particulier justifiés pour «les artistes qui ne disposent pas d'une armada de galeries et qui doivent investir dans la production d'une exposition». Paradoxalement, ce sont aujourd'hui les grandes pointures internationales qui sont payées par certains grands musées, pas les artistes locaux.

Les «No Wage» Les institutions helvétiques qui ne paient pas les artistes se divisent principalement en deux catégories: les petites structures et les grandes. Ainsi, la Fondation Beyeler, à Riehen (Bâle), presque 500 000 visiteurs en 2017, ne pratique pas l'honoraire, pas plus que le Musée d'art et d'histoire de Genève (MAH). Fait intéressant: de toutes les institutions qui nous ont répondu, celle du bout du lac est la seule à expliquer l'absence d'honoraires en mettant en avant sa prétendue inutilité. «Beaucoup d'artistes souhaitent présenter leur travail au MAH sans rémunération», assure Jean-Yves Marin. Et le directeur de citer le cas du Béninois George Adéagbo,

...

... à voir dans quelques semaines à la Maison Tavel.

Autres institutions qui ne paient pas d'honoraires, en tout cas pas pour les artistes locaux sans stature internationale: le Kunstmuseum de Berne et le Mamco de Genève, deux institutions qui n'ont pas répondu à nos questions dans les délais, malgré diverses relances, depuis le 14 mars. Des sollicitations répétées qui ont également laissé de marbre le Kunstmuseum de Bâle et le Musée d'art de Coire.

Petits budgets A l'autre extrémité de l'échiquier budgétaire, les espaces d'art indépendants ne paient pas non plus d'honoraires, ou alors très rarement. Avec un statut d'association qui leur permet de solliciter des subventions, ils disposent d'un maximum de quelques dizaines de milliers de francs par année. Tout juste de quoi payer le loyer, les montages et la production de quelques œuvres.

De plus, la plupart des curateurs qui gèrent ces espaces sont eux-mêmes des artistes, qui ne perçoivent évidemment aucun

salaire. «Si on voulait être payés, on pourrait au maximum financer une exposition par année. Pour risquer ensuite de ne pas recevoir de subventions l'année suivante», parce que le programme est jugé inintéressant, avance Guillaume Pilet, membre du collectif qui gère l'*artist-run space* lausannois Tunnel Tunnel.

Enfin, dans la catégorie des petits centres d'art au budget se situant entre 100 000 et 500 000 francs, les honoraires ne sont pour l'instant pas non plus de rigueur, que ce soit à Circuit (Lausanne), à Halle Nord (Genève) ou au Centre de la photographie (Genève). «Notre subvention ne couvre pas nos frais de fonctionnement et nous devons trouver des financements extérieurs pour la moitié de notre budget annuel», s'excuse Alexandra Theiler, du Centre de la photographie. I

PRO HELVETIA AUSSI

Du côté de la culture fédérale, la fondation Pro Helytia voit d'un bon œil l'instauration d'honoraires. «C'est un sujet d'importance croissante», nous fait-on savoir, ceci alors que la situation économique «a une influence de plus en plus négative sur les salaires et revenus des artistes». Et si le principe d'offrir une exposition à un-e artiste était jusqu'ici considéré comme une forme de paiement, cette pratique est désormais «perçue de manière de plus en plus critique». Résultat: «Dans un avenir proche», la fondation s'engagera à payer des honoraires. Ce qu'elle fait déjà à la Biennale de Venise, par exemple, sous la forme d'un cachet (10 000 francs pour les artistes qui représentent la Suisse et 20 000 pour les curateurs).

Pas d'honoraires par contre du côté des musées rattachés à l'Office fédéral de la culture (OFC), le Musée Vela à Ligornetto et le Musée des automates à musique, qui exposent des artistes contemporains. Dans le cas des Prix suisses d'art, l'OFC a toutefois décidé en 2013 d'augmenter à 5000 francs (contre 1000 auparavant) le montant forfaitaire alloué aux artistes sélectionnés pour le second tour. SSG





W.A.G.E., dix ans d'activisme

Berne ► Le combat pour les *fees* a son épicentre: New York, ville d'où est parti le mouvement activiste W.A.G.E., pour Working Artists and the Greater Economy. «W.A.G.E. a été lancé en 2008, année du crash économique, raconte l'artiste A.L. Steiner, l'une des co-fondatrices de l'organisation. On nous disait souvent: 'C'est une bonne idée, sur le principe, mais ce n'est vraiment pas le bon moment.' Sauf que ce n'est *jamais* le bon moment pour ces questions (rires).»

A la mi-mars, A.L. Steiner était à la HKB, la Haute école des arts de Berne, en compagnie de Lise Soskolne, qui gère W.A.G.E. au quotidien. En marge d'un séminaire de trois jours, elles ont donné une conférence publique, qui s'est très vite transformée en discussion. Avec plusieurs «Merci» venus de jeunes artistes présents dans la salle.

La volonté de lancer W.A.G.E. partait notamment du constat suivant: à but non-lucratif, les institutions d'art sont exemptées d'impôts, «or la moindre des choses serait donc qu'elles paient leurs artistes». Ce qui était loin d'être le cas, comme l'a montré un sondage effectué

aujourd'hui d'un millier d'artistes, concernant la période 2005-2010: 58% d'entre eux n'avaient jamais été payés par les musées ou centres d'art qui leur ont commandé une exposition (y compris pour le remboursement de frais ou la participation à la production d'œuvres).

Les résultats du sondage ont été publiés en ligne, avec classement des institutions en fonction de ce qu'elles proposaient. Ainsi, peu contente d'être mal classé, l'une d'entre elles a menacé de poursuivre W.A.G.E. «Ils étaient très fâchés... Notre objectif n'est jamais de stigmatiser les musées. Si cela arrive, c'est un dommage collatéral», sourit Lise Soskolne.

Si pas moins de cinquante-quatre institutions étaisunaises paient désormais des honoraires, les toutes grands institutions – MET, MoMA, New Museum, etc. – manquent encore cruellement à l'appel. Selon les calculs de W.A.G.E., le Whitney Museum, spécialisé en art étaisunien, avec un budget de 42 millions de dollars en 2014, aurait dépensé bien moins de 300 000 dollars s'il avait voulu payer des honoraires: une goutte d'eau qui changerait tout. **SSG**

«Le plus dur est d'oser demander»

Lausanne ► En ce samedi matin de début mars, l'air gelé s'engouffre par la porte métallique de l'*artist-run space* Tunnel Tunnel, à Lausanne. Ce qui ne gêne en rien la trentaine de personnes présentes, pour la plupart des artistes – et aux deux tiers des femmes –, pour plusieurs-s'équipé-e-s d'une tasse de thé bouillant. Le groupe participe à un atelier organisé en collaboration avec le collectif Wages For Wages Against, lancé par l'artiste Ramaya Tegegne et qui mène campagne en faveur d'un système d'honoraires en Suisse. Le workshop est animé par Joanna Figiel, artiste et chercheuse basée à Londres.

«**Aussi longtemps que** les artistes continueront d'accepter de travailler gratuitement, la situation se perpétuera», commente Anna*, étudiante master à la Haute Ecole d'art et de design de Genève (HEAD), à l'occasion d'un premier tour de salle. «J'ai été très surprise de voir qu'en Suisse, l'un des pays les plus riches du monde, les plasticiens ne sont pas payés, alors qu'ils le sont dans des pays bien plus pauvres», renchérit la Nord-Américaine. «Même s'ils travaillent depuis des années, les artistes acceptent d'être précaires, ils portent leur croix», abonde un autre artiste, lui aussi

pour le moins étonné par la situation helvétique.

La plupart des participants ont un profil typique: ils sont précaires, obligés de travailler en sus de leur activité artistique – les plasticiens vivant uniquement de leur art sont très rares en Suisse. Ainsi, Clara est par exemple secrétaire dans un cabinet d'avocats, alors que Julie jongle entre plusieurs jobs et que Lucie est vacataire à la HEAD – un poste à 700 francs par mois.

A l'aide de post-it, chacun-e est invité-e à formuler par écrit son souhait le plus pressant. Les carrés jaunes sont disposés au mur et réarrangés selon les thématiques, avec des vœux comme «se renconter davantage», «agir collectivement», voire «revendre la BMW du directeur pour rétribuer les artistes», ce qui provoque l'hilarité.

«Le plus dur est d'oser demander d'être payé», souligne Ramaya Tegegne. Pour Joanna Figiel, il faut créer des modèles (*templates*) pour les demandes de salaire, «car tout le monde n'est pas forcément à l'aise avec l'écriture». «Surtout quand on est très énervé», ironise Steve. **SSG**

* Tous les prénoms sans nom de famille sont fictifs.





Une permanence à perpétuer

Droit de l'art ▶ Au-delà des honoraires, les artistes se posent aussi moult questions juridiques. Visite de la permanence légale mise sur pied à Forde, à Genève.

Une table et quelques chaises. A l'espace d'art contemporain Forde, à l'Usine de Genève, l'installation n'est pas directement artistique: elle servira à la permanence juridique «Artists Rights». Autour du mobilier, quatre protagonistes se préparent à recevoir leurs premiers visiteurs.

«Si les artistes visuels sont au courant de leurs droits, ils se mettront ensemble, collaboreront, dans un milieu réputé individualiste», sourit Jeanne Gillard. Membre de Rosa Brux, elle est accompagnée de Clovis Duran, du même collectif, et de deux avocats de l'association Lab-of-Arts, Joëlle Becker, vice-présidente, et Yaniv Benhamou, président. Avec la complicité de Forde, le quatuor propose un lieu de conseils, un mercredi soir sur deux. Une idée qui semble faire sens: «Artists Rights» ne désemplit pas depuis son lancement en janvier, à coup de rencontres d'une demi-heure.

Actif dans différentes réalités géographiques, Rosa Brux – structure fluctuante comportant quatre membres en ce moment – pratique l'expérimentation, notamment autour de thématiques politiques et sociales. Quant à l'association Lab-of-Arts, elle comprend des avocats spécialisés en droit de l'art. Recevoir leurs conseils ne coûte que le prix de l'affiliation à Lab-of-Arts, soit une cotisation annuelle de 20 francs. En d'autres termes, les services des avocats sont fournis *pro bono*.

«Les demandes des artistes concernent essentiellement le statut d'indépendant, les assurances sociales, les impôts, les questions de droit de la propriété intellectuelle ou encore les modalités de mises à disposition des œuvres», explique Joëlle Becker, chargée de cours à l'université de Genève, comme Yaniv Benhamou.

La possibilité de se mettre en association est elle aussi régulièrement abordée: encore peu pratiquée dans le milieu de l'art, elle permet dans certains cas de salarier l'artiste. Le plasticien quitte ainsi son statut d'indépendant et peut, le cas échéant, prétendre au chômage, comme les intermittents du spectacle, que ces derniers soient liés au théâtre, à la danse ou à la musique.

«L'idée de la permanence est de donner des conseils, d'offrir une médiation et de résoudre des problèmes, en tout cas pas de générer des litiges», explique Joëlle Becker. Aussi parce que l'association ne pourra pas représenter les artistes en justice, le cas échéant: «On les redirigera vers des confrères.»

A 18h pile, le premier artiste en consultation, appelons-le Julien, prend place en face des deux avocats. Les membres de Rosa Brux quittent l'espace, pour respecter la confidentialité de la permanence

et accueillir les visiteurs au cinéma Spoutnik, à l'étage en dessous, ou dans les escaliers – autres lieux de discussions, cette fois informels.

Avec l'accord de l'intéressé, nous assistons à la rencontre: le problème exposé concerne ce que l'artiste estime être le plagiat de l'une de ses œuvres. Sans rentrer dans les détails, on peut dire que Julien a découvert qu'un artiste a repris l'idée derrière sa pièce, pour une création actuellement exposée dans un grand musée. «Je sais que la personne avait vu mon œuvre, ce n'est pas un hasard. J'aimerais qu'elle la retire.»

Les avocats demandent à voir les images des deux pièces, «car dans ces cas, c'est souvent une affaire d'appréciation». Il s'agira de définir s'il s'agit de l'appropriation d'une idée, qui n'est pas protégée, ou de la reprise concrète de celle-ci. Les avocats penchent plutôt pour la seconde option. Et exposent les différentes options qui se présentent dès lors à Julien.

L'expérience «Artists Rights» va durer six mois, «pour vérifier la nécessité d'une telle structure avant d'éventuellement la pérenniser», expliquent ses protagonistes. «L'idée est aussi de créer une base de données regroupant les questions types des artistes, afin de pouvoir répondre au mieux à leurs demandes», explique Yaniv Benhamou. En septembre, dans un lieu encore à définir, un grand colloque permettra de débattre de toutes ces questions au format «grand public». **SSG**